

**DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE
LISTE DES PIECES A FOURNIR**

Le formulaire de demande est à remplir OBLIGATOIREMENT en mairie.

Le demandeur doit se présenter PERSONNELLEMENT pour les signatures et les empreintes. Le mineur devra être accompagné par un parent muni de son livret de famille et de sa CNI.

Attention en cas de non présentation de la CNI en vue de son renouvellement, le demandeur devra fournir un timbre fiscal de 25 €

➤ **POUR LES PERSONNES MAJEURES :**

PREMIERE DEMANDE		
Vous ne possédez ni carte nationale d'identité, ni passeport	Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous avez un passeport sécurisé	Vous ne possédez pas de CNI mais vous possédez un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans
Le formulaire de demande CERFA complété et signé, fourni par la mairie		
2 photos d'identité non scannées, de format 3,5 X 4,5 cm, RECENTES ET IDENTIQUES , tête nue et de face, sur fond clair, neutre et uni, sans accessoires (sans lunettes fumées ni teintées, et sans reflets) laissant apparaître clairement les yeux.		
Un justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois. Ex : quittance de loyer, facture EDF-GDF, de téléphone, d'eau, quittance d'assurance pour le logement, taxe d'habitation, taxe foncière. Mention doit être faite de l'identité et de l'adresse de la personne. Si le demandeur n'a pas d'attestation à son nom ou s'il est hébergé chez quelqu'un, la personne qui vous héberge doit fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile récent et une attestation sur l'honneur certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois.		
Un justificatif d'état civil du demandeur (extrait d'acte de naissance comportant la filiation, ou à défaut la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité).		
	Le passeport sécurisé dont le demandeur est déjà titulaire	Le passeport sécurisé dont le demandeur est déjà titulaire
1 justificatif de la nationalité française (sauf dans le cas où le justificatif d'état civil permet de justifier de la nationalité française)		

MAIRIE DE SAINT-BERNARD
01600

RENOUVELLEMENT		
Vous possédez déjà une carte nationale d'identité sécurisée	Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis moins de 2 ans ou bien vous avez un passeport sécurisé	Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis plus de 2 ans et vous n'avez pas de passeport sécurisé
Le formulaire de demande CERFA complété et signé, fourni par la mairie		
2 photos d'identité non scannées, de format 3,5 X 4,5 cm, RECENTES ET IDENTIQUES		
Un justificatif de domicile récent		
		Un justificatif d'état civil du demandeur si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
L'ancienne carte nationale d'identité sécurisée dont le renouvellement est demandé	Le passeport sécurisé ou l'ancienne carte d'identité cartonnée	
		1 justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans.

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL		
Votre CNI perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans	Vous pouvez présenter un passeport sécurisé ou un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans	Votre CNI perdue ou volée était périmée depuis plus de 2 ans et vous ne pouvez présenter aucun passeport périmé depuis moins de 2 ans
La déclaration de perte ou de vol		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé, fourni par la mairie		
2 photos d'identité non scannées, de format 3,5 X 4,5 cm, RECENTES ET IDENTIQUES		
Un justificatif de domicile récent		
		Un justificatif d'état civil du demandeur si la CNI est périmée depuis plus de 2 ans
	Le passeport sécurisé en cours de validité	
		1 justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans